

Jeux du Commonwealth et la rencontre des chefs de gouvernement prévue pour 1977.

Les membres

Le 28 juin 1976, le Commonwealth a accueilli un nouveau membre, les Seychelles, qui, à l'instar du Canada et de l'île Maurice, sont un pays bilingue et comptent à la fois parmi les membres à part entière du Commonwealth et de la Francophonie. Le Commonwealth a également donné le coup d'envoi à des contacts fort intéressants entre le Secrétariat et l'Agence de coopération culturelle et technique.

Le secrétaire général, M. Ramphal, a déclaré récemment : « Le Commonwealth regroupe le quart de la population mondiale, mais il regroupe près de la moitié des pauvres du monde. Et de tous ceux qui entrent dans la catégorie de « la pauvreté absolue », les plus pauvres d'entre les pauvres... près des trois quarts vivent à l'intérieur du Commonwealth. » Ceci donne une idée de l'immensité de la tâche à laquelle l'Association fait face et indique pourquoi les Canadiens doivent continuer à lui accorder son appui total.

La Francophonie

L'année 1976 a marqué une étape importante dans l'évolution de la Francophonie, communauté internationale qui regroupe une trentaine de pays d'expression française.

On constate en particulier une consolidation des structures des institutions francophones intergouvernementales et l'établissement de modalités favorisant entre elles le rapprochement et une collaboration plus étendue. De plus, l'orientation des programmes a été redéfinie, l'accent étant mis sur les projets susceptibles de mieux répondre aux besoins des pays membres moins avancés.

Rôle du Canada

Le Canada a continué d'œuvrer en vue de renforcer et d'élargir la Francophonie internationale pour en faire un instrument utile de dialogue et un cadre efficace de coopération, principalement entre pays industrialisés et pays en développement. L'appui soutenu

accordé dans le passé par le Canada, ainsi que le rôle constructif qu'il continue de jouer, valent à notre pays une place de premier plan dans la Francophonie internationale.

Agence de coopération culturelle et technique

Au cours de deux réunions de son Conseil d'administration, en juin et décembre, l'Agence a procédé à la mise en œuvre des décisions arrêtées à la *Conférence générale* tenue à l'île Maurice en novembre 1975. La réorganisation de l'Agence dans les domaines de la gestion et de l'administration a été complétée. Le Conseil d'administration a également mis au point le statut et les règlements applicables au personnel de l'Agence.

Le programme d'activité adopté par le Conseil s'insère dans les trois principaux axes d'action tracés par la *Conférence générale*, c'est-à-dire le développement, la promotion des cultures et des langues nationales, et la coopération en matière de sciences, de techniques et d'éducation. Les projets, qui doivent être réalisés principalement en milieu rural, obéissent aux critères établis par la *Conférence générale* en vue de favoriser quelques actions pertinentes de la plus haute priorité, se prêtant, d'une façon générale, à une gestion simple.

En application de la décision de la *Conférence générale*, le Conseil d'administration a adopté, à sa réunion du mois de juin, les modalités d'un programme spécial destiné à promouvoir le développement par le biais d'une coopération économique, sociale et culturelle, englobant l'éducation et la formation, et par la mise en commun de ressources économiques, financières, techniques et culturelles. Financé par des contributions volontaires, ce programme spécial complète les autres programmes de l'Agence et comble les lacunes d'autres activités de coopération bilatérale et multilatérale. Il a pour but l'étude et la mise en œuvre de projets de développement correspondant à des besoins exprimés par les pays bénéficiaires, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de la recherche, de l'agriculture, de la santé et des communications sociales. Il s'adresse à